

Le Port, le 24 octobre 2018

**Mairie de Saint-Pierre**  
**Rue Méziaire-Guignard**  
**BP 342**  
**97448 Saint-Pierre Cedex**

**COURRIER RECOMMANDÉ AR 2C 086 933 0742 0**

**A l'attention de Monsieur Le Maire**

Réf : NRL.DIR.JCH.2018-1041

**Objet : Demande d'avis sur les conditions de remise en état du site après mise à l'arrêt définitif de l'installation**

**Dossier de demande d'autorisation pour la réalisation de travaux d'amélioration foncière agricole et la valorisation des matériaux excédentaires issus des travaux d'épierrage au titre de la rubrique 2510-3 de la nomenclature ICPE – lieu-dit Canabady sur la commune de Saint-Pierre 974**

Monsieur le Maire,

Dans le cadre du protocole pour la réalisation de travaux d'amélioration foncière agricole et la valorisation des matériaux excédentaires issus des travaux d'épierrage signé le 1<sup>er</sup> décembre 2016, le Groupement GTOI-SBTPC-VCT va déposer en Préfecture de la Réunion un dossier de demande d'autorisation au titre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) suivant la rubrique 2510-3.

Cette demande survient suite à la sollicitation du Groupement par l'exploitant agricole Monsieur LUSINIER de réaliser des travaux d'amélioration foncière agricole sur son exploitation, d'une superficie de 4,8 ha et située sur la commune de Saint-Pierre, afin d'améliorer les conditions d'exploitation et d'augmenter la productivité. Les parcelles concernées sont les suivantes :

Commune	Section	Parcelle	Propriétaire	Agriculteur	Superficie
Saint-Pierre	DK	252	LUSINIER Gérard Pascal	LUSINIER Gérard Pascal	15 025 m <sup>2</sup>
		253	BOTO Jean Paul Maurice		13 302 m <sup>2</sup>
		254			10 103 m <sup>2</sup>
		255			10 097 m <sup>2</sup>
Total :					<b>48 527 m<sup>2</sup></b> <b>soit 4,82 ha</b>

Les matériaux excédentaires issus des travaux d'épierrage réalisés seront évacués et valorisés sur le chantier de la Nouvelle Route du Littoral pour la réalisation des marchés « Dignes » dont notre Groupement est attributaire.

1 

Par ailleurs, votre avis sera joint au dossier de demande d'autorisation en tant que pièce obligatoire à son instruction par les services de l'Etat.

Nos propositions de remise en état sont les suivantes :

▪ **Usage futur proposé :**

Au fur et à mesure des travaux d'épierrage, la terre végétale est étalée et les terrains sont remis en état afin de pouvoir être mis en culture. Les surfaces occupées par les stocks temporaires de pierres seront remises en état au rythme de l'évacuation des matériaux.

Lors de la mise à l'arrêt définitif de l'installation, le Groupement s'engage à remettre le site en état tel qu'il puisse être cultivable et mécanisable. Le site retrouvera donc sa vocation agricole conformément aux dispositions de l'article R 512-29-2 de code de l'Environnement.

▪ **Nettoyage du site et démantèlement des installations :**

À la fin de l'exploitation de l'installation, et donc de l'évacuation des matériaux excédentaires, les installations de chantier, les engins et les matériaux seront évacués.

Les toilettes chimiques seront vidangées par un prestataire spécialisé puis démantelées. Les bordereaux de suivi des déchets relatifs à ladite cuve seront conservés par le groupement et mis à la disposition de l'administration

L'ensemble des déchets présents sur le site sera évacué vers les filières d'élimination ou de valorisation adaptées.

À la fin, le terrain sera à nu, épierré et recouvert de terre végétale fertile prêt à la replantation conformément au projet porté par le propriétaire de la parcelle.

Il n'est pas prévu de mettre en place une surveillance environnementale du site suite à l'évacuation complète des matériaux, l'activité n'étant pas susceptible de créer un impact chronique sur le milieu.

Nous sollicitons votre avis favorable sur ces dispositions conformément à la rubrique 2510-3 de la nomenclature ICPE dans le cadre de ce projet de réalisation de travaux d'amélioration foncière agricole et de valorisation des matériaux excédentaires issus des travaux d'épierrage au lieu-dit Canabady sur la commune de Saint-Pierre 974.

Vous souhaitant bonne réception du présent courrier et restant à disposition pour tout renseignement complémentaire nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre haute considération.

*Pièce jointe : Plans de situation générale du Projet*

Pour le Groupement GTOI-SBTPC-VCT  
Le Directeur de projet  
Jean-Yves LE BORGNE

Groupement  
GTOI SBTPC VCT  
NRL Dignes Echangeur  
106 rue Paul Verlaine  
97420 LE PORT

Plans de situation générale du projet :

